

Article 1 : DEFINITIONS

Dans les présentes conditions générales, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article.

Abonné : Personne physique ou morale signataire du "Formulaire d'abonnement".

Associa.org : Nom du service fourni par Sud Contact permettant à un Abonné d'intégrer des pages dynamiques sur son site sans programmation, ainsi que de gérer une base de données de sympathisants et/ou d'adhérents avec possibilité d'expédier des courriers électroniques individualisés à des groupes identifiés.

Article 2 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions générales dans lesquelles, d'une part Sud Contact met à la disposition de l'Abonné son service Associa.org, et d'autre part, l'Abonné accède et utilise ce service.

Toute utilisation du service est subordonnée au respect des présentes conditions générales.

Les modalités citées dans le document "Formulaire d'abonnement", fourni à l'Abonné lors de son adhésion au service Associa.org, font partie intégrante du présent contrat.

La signature du "Formulaire d'abonnement" entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions décrites ci-après.

Article 3 : UTILISATION DU SERVICE

L'utilisation du service est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'un évènement hors du contrôle de Sud Contact et sous réserve des interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration du service.

Sud Contact accorde à l'Abonné, qui l'accepte, le droit de se connecter au service via une connection Internet.

L'accès au service se fait d'une part par une connection sécurisé par mot de passe et login à la gestion et la mise à jour des informations, et d'autre part par l'intégration de liens sur le site de l'abonné selon les codes fournis lors de l'inscription.

Les droits d'accès et d'utilisation sont des droits non exclusifs et non transmissibles.

L'utilisation des services et l'accès sécurisé sont possibles à compter de la date de réception par l'Abonné de ses identifiants et de son mot de passe.

Conditions Générales de Vente

Article 4 : UTILISATION DES CODES CONFIDENTIELS

Tous les identifiants et mots de passe sont personnels et confidentiels; il ne peuvent être changés qu'après demande écrite de l'Abonné.

L'Abonné s'engage à conserver secrets ses identifiants et mots de passe, et à ne les divulguer sous quelque forme que se soit.

En cas de perte ou de vol d'un des identifiants de l'Abonné, celui-ci doit informer dans le meilleur délais Sud Contact, qui en fera l'annulation immédiate.

L'usage des services d'Associa.org est un usage exclusif du titulaire et/ou de ses préposés, il ne peut en aucun cas être cédé à des tiers à titre gratuit ou payant.

Les nouveaux identifiants seront transmis à l'Abonné par courrier et/ou email. La modification des identifiants de l'abonné ainsi que toute modification à apporter au dossier de l'Abonné pourront, de plein droit, faire l'objet de conditions tarifaires particulières.

Il est précisé que tout usage des identifiants de l'Abonné est fait sous l'entière responsabilité de ce dernier.

Article 5 : ASSISTANCE

Sud Contact met à la disposition de l'Abonné deux niveaux d'assistance :

Un service par email :

- aide@associa.org.
- service.clients@associa.org

Un service par téléphone au 0800 95 2010 numéro Gratuit depuis un poste fixe pour tout problème commercial.

Un service par téléphone au 0892 88 2010 (à 0.34 Euros TTC/mn) pour tout problème technique.

Les conversations téléphoniques entre abonnés d'une part, et les personnes assurant l'assistance téléphonique de Sud Contact d'autre part pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Les informations ne seront pas conservées au-delà d'un délai de 60 jours ni utilisées dans un autre but que celui indiqué ci-avant.

Article 6 : CONFIDENTIALITE DES LISTES HEBERGEES

Conditions Générales de Vente

Les listes hébergées par Associa.org sont la propriété exclusive de l'Abonné. Sud Contact s'interdit toute utilisation directe ou indirecte de ces informations sans une autorisation expresse de l'Abonné. Autrement, ces informations ne pourraient être communiquées que dans le cadre d'une réquisition judiciaire.

Article 7 : RESPONSABILITE

Sud Contact s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer la bonne marche de ce service.

Il est expressément convenu que, si la responsabilité de Sud Contact était retenue dans l'exécution du présent contrat, l'Abonné ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des règlements effectués, au titre des frais d'abonnement au service Associa.org, au cours des trois derniers mois. Il est de même expressément convenu que Sud Contact ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice, matériel ou immatériel, direct ou indirect tels que la perte de spectateurs ou d'adhérents, de chiffre d'affaires, de données.

L'Abonné est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même ou un de ses préposés à Sud Contact ou à des tiers du fait de son utilisation du service Associa.org.

L'Abonné pourra être condamné à verser des indemnités à Sud Contact du fait des préjudices causés.

La responsabilité de Sud Contact ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté notamment dans le cas d'interruption des réseaux d'accès.

L'Abonné est seul responsable de la liste qu'il enregistre dans la table qui lui est réservée et de son usage. Nous rappelons que l'envoi de "spam" (email en nombre non sollicité) est interdit. Toute plainte en ce sens adressée à Associa.org pourra entraîner la résiliation immédiate de l'abonnement sans aucune indemnité.

Article 8 : MAINTENANCE

Sud Contact peut être amenée à interrompre le service ou une partie du service pour des raisons de maintenance, sans droit à indemnité pour l'Abonné.

Article 9 : CAS DE FORCE MAJEURE

Conditions Générales de Vente

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieur à 60 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties, huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

Article 10 : DUREE DU CONTRAT

Toute période pendant laquelle l'utilisateur a accès à www.associa.org, même si cette période est gratuite, est soumise aux présentes conditions générales.

La durée minimale d'abonnement au service est de la durée mentionnée sur le formulaire d'abonnement.

Cette période prend effet à la date indiquée dans le formulaire d'abonnement.

Au-delà de la période minimale d'abonnement, le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sauf en cas de résiliation conforme à l'article 12 ci-après.

Article 11 : TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les tarifs en vigueur sont disponibles en consultation sur le service Associa.org et sur demande chez Sud Contact. Il est précisé que les tarifs auxquels le présent contrat fait référence sont :

- Les frais d'abonnement au service de base : tarif annuel d'abonnement à Associa.org. Tout mois commencé est dû.
- Les éventuels frais d'abonnement à des services complémentaires.
- Les éventuels frais facturés suite à la modification des éléments d'identification de l'Abonné ou de tout autre changement des éléments du dossier de l'Abonné.

Dans le cas où le paiement des sommes dues ne serait pas parvenu à Sud Contact dans les délais indiqués, le montant restant dû sera majoré du taux d'intérêt légal augmenté d'un point.

Conditions Générales de Vente

Dans le cas où le retard de paiement excéderait 20 jours, Sud Contact peut, de plein droit, interrompre l'accès au service sans préavis. Les sommes relatives à la période contractuelle d'abonnement en cours restent dues. Les éventuels frais d'impayés seront également supportés par l'Abonné.

L'Abonné ne pourra, en aucun cas, demander une quelconque indemnité à Sud Contact du fait de l'interruption de l'accès au service suite à un incident de paiement.

Sud Contact se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment sous réserve d'en informer les Abonnés deux mois avant l'échéance si les nouveaux tarifs sont moins favorables à l'Abonné.

Article 12 : RESILIATION

Durant la période gratuite, toute demande de résiliation doit avoir été reçue DIX JOURS AVANT LE TERME DE LA PERIODE DE GRATUITE.

Au-delà de la période de gratuité, toute demande de résiliation doit avoir été reçue un mois avant la date annuelle d'échéance du contrat.

La demande doit nous être adressée :

- Soit par fax au 04 91 16 55 40 à l'attention du service clientèle (mentionnant comme objet : demande de résiliation).
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante service.clients@associa.org (mentionnant comme objet : demande de résiliation).
- Soit par courrier à
Service Clients Associa.org
Sud Contact
20 chemin du Roy d'Espagne
13009 Marseille

En cas de manquement par l'une des parties au présent contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette partie d'y remédier, l'autre partie pourra résilier le présent contrat, par lettre recommandée, un mois après une mise en demeure restée infructueuse.

En outre, Sud Contact se réserve le droit de résilier le présent contrat, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par l'Abonné d'une quelconque des clauses mentionnées dans les présentes et en particulier dans les cas suivants :

- Un quelconque acte de piratage ou d'utilisation illicite des informations gérées par associa.org.
- A la suite de la notification par des internautes que l'abonné ne respecte pas le code de

Conditions Générales de Vente

bonne conduite de l'Internet, ou fait usage d'Internet de nature à porter préjudice aux tiers, qui seraient contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et après enquête de Sud Contact.

- A la suite de l'utilisation des services d'Associa.org pour l'envoi de "spam", c'est à dire l'envoi de courrier électronique non sollicité ou à un tiers ayant demandé d'être retiré des listes de l'Abonné.

- A la suite d'un incident de paiement ou à cause d'un nom paiement des sommes dues au titre des présentes.

- Si les coordonnées de l'Abonné, et en particulier son numéro d'enregistrement en préfecture, sont fausses ou incomplètes.

Le constat par Sud Contact de l'un des cas décrits ci-dessus peut entraîner l'interruption immédiate de l'accès au service.

Article 13 : DROIT D'ACCES AU FICHER INFORMATISE

Tout Abonné peut demander à Sud Contact la communication des informations nominales éventuellement contenues dans sa base.

De même l'Abonné s'engage expressément à communiquer aux personnes physiques toutes informations nominatives les concernant contenues dans sa base de contact géré par Associa.org. Il s'engage à faire toutes les démarches auprès de la CNIL quant à la déclaration de ces informations et ce, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 14 : RECLAMATION

Toute réclamation doit être formulée par écrit à l'adresse suivante :

Service Clients Associa.org
Sud Contact
20 chemin du Roy d'Espagne
13009 Marseille

Soit par courrier électronique à service.clients@associa.org.

Conditions Générales de Vente

Article 15 : MODIFICATIONS

Les Conditions Générales en ligne prévalent sur les conditions générales imprimées. Les parties ont convenu que Sud Contact peut, de plein droit, sous réserve des stipulations de l'article 11, modifier son service sans autre formalité que de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne. Dans ce cas, l'Abonné peut, par dérogation à l'article 12 du présent contrat, résilier dans un délai de 30 jours à compter de l'entrée en vigueur de ces notifications.

Article 16 : STIPULATIONS DIVERSES

16 - 1 L'Abonné s'engage à informer, par écrit, Sud Contact de toute modification concernant sa situation, notamment en cas de changement du bureau, d'adresse et/ou de ses références bancaires.

16 - 2 Le présent contrat ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle par l'Abonné, à titre onéreux ou gratuit. Sud Contact pourra céder les droits et obligations qu'elle tient du présent contrat librement à toute autre société.

16 - 3 Si l'une quelconque des stipulations du contrat est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

Article 17 : DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de contestation sur l'interprétation, sur l'exécution et la réalisation de l'une quelconque des stipulations du présent contrat et à défaut d'accord amiable des parties, les tribunaux de Marseille seront seuls compétents pour connaître du litige.